

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **14 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cette commission comprend trois fonctionnaires des services publics, trois représentants patronaux et trois représentants des associations syndicales ouvrières.

C'est sur la base de données ainsi contrôlées que l'Institut central de statistique effectue le calcul des indices pour tous les chefs-lieux de provinces. Les indices sont alors publiés en même temps que les indices régionaux et nationaux que l'on obtient en pondérant les indices particuliers selon le chiffre de la population des diverses provinces. Pour déterminer les variations de l'indemnité de vie chère, on établit un indice représentant la moyenne des indices de Turin, Milan, Gênes, Venise, Bologne, Florence, Ancône, Pérouse, Rome, Aquila, Naples, Potenza, Bari, Reggio de Calabre, Palerme et Cagliari.

Tandis que cet indice moyen a pour point de départ la période de novembre-décembre 1950, les autres indices se rapportent toujours à 1938, dans l'attente de l'adoption d'une base nouvelle.

Il n'est pas facile de parler des réactions du public italien devant l'indice du coût de la vie. A ce propos on pourrait se borner à dire que le public craint que l'indice reste parfois au-dessous du vrai niveau du coût de la vie ; cependant son impression est justifiée uniquement par le fait que cet instrument exprime en effet les variations non pas du coût de la vie — phénomène d'une très large envergure et très difficile à mesurer — mais des prix de l'ensemble des articles et des services qui sont retenus pour la détermination de l'indice.

C'est pour cela que l'Institut central de statistique est d'avis de substituer, dans ses publications, à l'indice du coût de la vie un indice des prix à la consommation. Il se peut qu'on doive continuer à calculer l'indice actuel du fait des variations de l'indemnité de vie chère, mais cet indice ne figurera pas dans le bulletin.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer, adm.

LAUSANNE

12 bis, place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

Discrétion absolue